

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015
--

L'an deux mille quinze, le douze octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 5 octobre 2015

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Caroline Ménager, Didier Courtois, Eric Couadier, Chantal Bureau, François Gabrion, Anais Perdereau, Céline Leroy, Yoan Béaur, Annick Villafafila, Véronique Spir, Robert Genty.

Étaient absents excusés :

Martine BOURDEL qui a donné procuration à Véronique SPIR
Nicolas MOHAMED qui a donné procuration à Stéphane ROY

Était absent : /

Secrétaire de séance : Caroline Ménager

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2015- 056	TAXE D'AMENAGEMENT
-----------	--------------------

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Bertrand Hauchecorne rappelle que le conseil municipal avait fixé cette taxe à 3%. Il propose de la porter à 4 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instituer le taux de 4 % pour la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2016.

2015 - 057	CHOIX D'UN AVOCAT POUR LA DUP DE LA ZAC DES GARENNES
------------	--

Bertrand Hauchecorne rappelle l'historique de la Zac des Garennes. Le service des domaines avaient estimé la valeur des terrains à 12€/m². L'aménageur, Orlim, a acheté les terrains à 20 €/m².

Après l'expropriation, la commune a fait une proposition aux derniers propriétaires, à 20€/m². Les propriétaires n'y ont pas répondu favorablement.

Il faut désormais saisir le juge des expropriations, afin qu'il fixe un prix d'achat qui sera appliqué aux derniers propriétaires.

Pour ce faire, Bertrand Hauchecorne propose de prendre un avocat, Maître Guillotin.

Bertrand Hauchecorne se dit soucieux de la poursuite d'activité du seul agriculteur en activité sur la zone et propose de charger la Safer de lui trouver un terrain pour poursuivre son activité arboricole. François Gabrion se dit favorable à cette initiative. Un contrat avec la Safer sera proposé au prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner Maître Guillotin pour représenter la commune dans cette instance.

2015-058	REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE
----------	--

Chantal Bureau informe qu'il devient impératif de fixer des règles précises d'occupation de la salle polyvalente.

La commission sport s'est réunie et propose un nouveau règlement, dont Chantal Bureau donne lecture.

Les nouvelles dispositions sont un état des lieux obligatoire, l'instauration d'un paiement de 50 % du montant de la salle lors de l'état des lieux entrant, une organisation de service de sécurité obligatoire dès 300 personnes, les capacités d'accueil réduites, et l'arrêt de la musique à 2h du matin.

Le montant du chèque de caution est fixé à 500 €.

En cas de dégradations, le chèque de caution ne sera restitué qu'en échange du paiement des dégradations sur la présentation par la collectivité, d'un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur
- Fixe le chèque de caution à 500 €

2015 -059	FIXER UN MONTANT FORFAITAIRE DE NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE
-----------	--

Chantal Bureau propose également que tout nettoyage obligeant l'intervention du personnel, sera facturé à l'utilisateur, tant pour la salle que la cuisine.

Elle propose un forfait de :

- 150 € pour la salle
- 50 € pour la cuisine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces forfaits

2015 - 060	INFORMATION SUR LA REGLEMENTATION GENERALE APPOREE AUX CONVENTIONS DES ASSOCIATIONS
------------	--

Chantal Bureau informe le conseil que la commission sports a également rédigé de nouvelles conventions avec les associations, portant sur les closes des demandes de subventions et de la mise à disposition des locaux communaux. Elle en donne lecture.

Elle propose également de demander un chèque de caution annuel pour les associations.

Le conseil municipal n'y est pas favorable. Ce paragraphe est retiré des conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces conventions

2015 -	ACHAT DE TAPIS POUR LA SALLE POLYVALENTE
--------	---

Point reporté

2015 - 061	AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne rappelle le cadre juridique de l'accessibilité des lieux publics aux handicapés. Suite à la Loi de 2005 les collectivités avaient 10 ans pour mettre aux normes les accès des bâtiments recevant du public.

Cette loi a été modifiée, et nous avons 3 ans complémentaires pour effectuer les travaux. Nous devons également proposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) sur 3 ans.

Le cabinet MD Conseils, a été contacté pour nous aider dans cette tâche.

Bertrand Hauchecorne donne lecture du projet stratégique :

- Priorité donnée aux services publics de la commune avec une accessibilité pour la mairie,
- Priorité donnée à la chaîne des déplacements extérieurs et aux stationnements par la réalisation des rampes et modifications des accès extérieurs sur l'ensemble des établissements le nécessitant en 2016,
- Objectif de traiter en 2016 les aménagements concernant la signalétique
- Objectif également de cette première année de réaliser certains petits aménagements pouvant être effectués en régie,
- Priorité donnée ensuite à l'enseignement et au milieu associatif par la mise en accessibilité de l'école primaire et de la maison des associations en 2017,
- Etalement sur la troisième et dernière année des autres

Globalement le montant de la mise en conformité s'élève à 192 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'agenda d'accessibilité programme
- Autorise le Maire à déposer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

2015 - 062	CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR ZERO PESTICIDE
-------------------	---

Stéphane Roy présente le dossier. Une consultation a été lancée entre Loiret Nature Environnement, Fredon Centre et Sologne Nature Environnement.

Loiret Nature Environnement et Fredon Centre ont rendu une offre commune. Elle s'élève à 6210 € ht pour le volet technique, et de 5040 € ht pour le volet communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'offre de Loiret Nature Environnement et Fredon Centre
- Autorise le Maire à signer ce devis.

2015 -063	CHOIX D'UNE PRESTATION ARTISTIQUE DU SPECTACLE DE LA SAINT FIACRE
------------------	--

Chantal Bureau présente le devis de Becarre production qui assurera le spectacle de la Saint Fiacre en 2016. Le montant du devis s'élève à 3500 €. Ce spectacle entre dans la saison culturelle de la communauté de communes du Val d'Ardoux.

Une discussion est engagée sur l'éventualité de rendre l'entrée du spectacle payante. L'ensemble des élus est favorable à cette proposition. Le montant est à déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de Becarre production
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds d'accompagnement Culturel

2015 - 064	DECISION MODIFICATIVE
------------	-----------------------

Bertrand Hauchecorne propose la décision modificative suivante :

Désignation	dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2135 - op 153 - Aménagement rue des Ecoles		4 000 €
2315 - op 158 - salle polyvalente		17 000 €
2315 - op 170 - plateau sportif	21 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

2015 -065	CHANGEMENT D'ADRESSE DU SICALA
-----------	--------------------------------

Bertrand Hauchecorne procède à la lecture de la délibération du 2 septembre 2015, du Sicala concernant leur changement d'adresse :

Nouvelle adresse du siège sociale : mairie de Beaugency - 20 rue du Change - 45190 Beaugency

Nouvelle adresse du secrétariat : Mairie d'Ouvrouer les Champs - 2 route de Vienne en Val - 45150 Ouvrouer les Champs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications

2015 - 066	RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX
------------	---

Bertrand Hauchecorne donne lecture du rapport d'activité 2014, qui retrace les activités de la CCVA, et est constitué d'éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'activité 2014

➤ *Achat d'une autolaveuse*

Chantal Bureau indique que suite au changement de sol de la salle polyvalente il est nécessaire d'acquérir une nouvelle auto laveuse.

Plusieurs devis ont été demandés. Chantal Bureau est chargée du choix de l'autolaveuse.

➤ *Un arbre pour le climat*

Bertrand Hauchecorne indique que Du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra à Paris la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21), qui devra aboutir à un accord mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cet évènement historique, la France, et derrière elle ses territoires, doit montrer toute sa détermination à préserver notre planète. C'est pourquoi la LPO, la Fondation Yves Rocher - Institut de France et l'AMF invitent les municipalités françaises à manifester leur engagement en plantant un arbre pour le climat autour du 25 novembre 2015.

Il charge François GABRION et Robert GENTY de ce dossier.

➤ *Intercommunalité*

Le Maire explique que la loi NOTRe promulguée durant le mois d'août, contraint la Communauté de communes du Val d'Ardoux (CCVA) à fusionner avec une de ces voisines car elle n'atteint pas le seuil minimal de population fixé à 15000 habitants. Les choix possibles sont de fusionner soit avec la CCC Beaugency (CCCB), soit avec la CC Val des Mauves (CCVM), soit avec les deux, soit avec celle des Portes de Sologne. Une première carte doit être présentée demain à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sans vote. Ce projet sera présenté pour avis aux communes et aux communautés de communes, avis à donner dans les deux mois suivants. Une nouvelle carte sera établie au mois de mars et validée par la CDCI avant le 30 mars. Un nouvel avis sera alors demandé aux communes. Le périmètre sera validé si la moitié des communes représentant la moitié de la population le valide. Sinon, soit le Préfet passe outre, soit il modifie le projet. La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité est en cours pour juger de la faisabilité de la fusion de la CCVA avec la CCCB, la CCVM et la CC de la Beauce oratorienne (Ouzouër le Marché). Il estime qu'un avis formel est prématuré tant que les premières conclusions de l'étude ne sont pas rendues, ce qui devrait être le cas courant janvier. Cependant il attire l'attention sur le fait que la CCVM a délibéré pour rester seule et qu'elle accepterait éventuellement la CCVA si aucune autre possibilité n'était donnée à celle-ci et si cette fusion n'impactait pas ses compétences. ; il ajoute que ceci ressemble plus à une annexion qu'à une fusion. Au contraire les membres de la CCCB sont prêts à la fusion et sont animés d'un fort esprit intercommunal. Le Maire complète en disant que si la CCVA se tourne vers le Val de Loire, la commune de Jouy le Potier rejoindra la CC des Portes de Sologne.

Le Maire estime que la fusion des trois communautés de communes, CCVA, CCCB et CCVM serait souhaitable mais qu'à défaut, compte tenu de la délibération de la CCVM, il préconise un rapprochement avec la CCCB. Cependant, il propose d'attendre la sollicitation du Préfet pour délibérer.

Un conseiller demande si la fusion avec les Portes de Sologne a été étudiée. Le Maire répond que oui, mais que, tant les élus des Portes de Sologne que ceux du Val d'Ardoux (hormis ceux de Jouy le Potier) estiment que les bassins de vie de la Ferté et de Cléry sont clairement séparés.

➤ *Fêtes et cérémonies*

Eric Couadier remet le calendrier des fêtes et cérémonies mis à jour.

XXXXXXXXXXXX

PROCHAIN CONSEIL

Lundi 30 novembre 2015 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30